Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_143-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Délibération
N° 2017_143

OBJET :

Commission n°2 – Acquisition de la parcelle C1132p à TEMPLEUVE en vue de la réalisation de pistes cyclables

Présents :

Titulaires présents : 46

Suppléants présents : 2

Procurations : 9

Nombre de votants : 57

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

Présents :
M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6ème vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER,M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGHAYE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Jeannette WILLOCQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :
M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET
A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGHAYE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 10/07/2017
Reçu en préfecture le 10/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_143-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération n° 2017_ 143

Commission n°2

Acquisition d'une partie de la parcelle C1132 à TEMPLEUVE en vue de la réalisation de pistes cyclables

Le Conseil Communautaire

Dans le cadre de la compétence optionnelle « création, aménagement, et entretien de la voirie »,

Considérant que les voiries des pôles d'échanges d'ORCHIES et de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, ainsi que les liaisons douces desservant le pôle d'échanges de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, est d'intérêt communautaire,

Considérant que des négociations amiables ont été menées, en lien avec la commune de TEMPLEUVE, afin que la Communauté de communes se porte acquéreur des emprises de parcelles nécessaires à la réalisation de pistes cyclables desservant le pôle d'échanges de TEMPLEUVE-EN-PEVELE.

Vu l'avis n°2014-568V5938 du service des Domaines en date du 16 avril 2015

Considérant que l'emprise nécessaire à la réalisation de la piste cyclable sur la parcelle C1132 mesure environ 117 m².

Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 57 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 57 votants)

- De se porter acquéreur d'une partie de la parcelle C1132 à TEMPLEUVE, au prix de 4 €/m², auprès des consorts DELANNOY-SAELEN.

- D'autoriser son Président à passer et signer tous contrats de vente ou procès verbaux, tous avants contrats, se faire remettre tous titres et pièces, faire opérer toutes formalités, et généralement faire le nécessaire.

La vente sera signée par devant Me POTIE, notaire à TEMPLEUVE.

Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président
Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT